

constitution. Je suis d'opinion qu'il est du devoir du gouvernement d'éviter, autant que possible, tout en respectant la constitution, de froisser les diverses provinces, parce qu'un conflit d'autorité entre le pouvoir provincial et le pouvoir central aurait des conséquences sérieuses. La constitution a déjà subi de rudes épreuves. Nous avons vu—je ne dirai pas de qui cela dépend—se manifester dans une province, un sentiment favorable à la séparation de cette province de la confédération. Nous avons vu dans une autre province, le gouvernement renversé par un sentiment national qui se croyait lésé par un acte du pouvoir central. Nous avons vu la province d'Ontario, de même que celle du Manitoba, s'agiter à cause d'un prétendu empiètement sur les droits provinciaux.

M. MILLS (Bothwell) : Un empiètement réel.

M. COLBY : Qu'il soit imaginaire, ou réel, ce n'est pas la question que je veux discuter ; mais jadis que ces faits sont des coups sérieux portés à la constitution et au pays, et nous devons les regretter profondément. Ceux qui veulent la perpétuité de notre système fédératif, ne devraient jamais se servir de pareilles questions pour des fins politiques, à moins d'y être forcés, parce que ce ne sont pas des moyens légitimes ; ce sont des expédients qui tendent à désorganiser le pays.

Si la constitution a déjà subi plusieurs épreuves de ce genre, il en est une qu'elle n'a pas encore connue et qu'elle ne connaîtra jamais, j'espère ; c'est celle qui pourrait venir de luttes provoquées par l'antagonisme et les animosités produites par l'exaltation du sentiment religieux. Nous savons tous, ici, et le peuple le sait comme nous, que l'adoption de la présente résolution précipiterait inévitablement une crise, la plus dangereuse qui fût jamais arrivée dans l'histoire de ce pays, la plus dangereuse qui se puisse imaginer.

Je n'ai pas de doute, M. l'Orateur, si j'on juge par les manifestations dans certaines parties du pays, que des protestants très zélés, de certains quartiers, trouvent que la minorité protestante de la province de Québec s'est montrée bien apathique à l'égard de l'adoption du bill des Jésuites. Cependant, il n'y a nulle part, je crois, dans la Confédération, un groupe de protestants mieux disposé à revendiquer ses droits, plus déterminé à faire des sacrifices pour la préservation de ces droits que le groupe protestant de la province de Québec, et je ne crois pas que ces protestants aient jamais manqué de fidélité à leur croyance religieuse.

Mais les protestants de la province de Québec vivent depuis des années en rapports intimes avec leurs concitoyens de religion différente ; aussi, bien des préjugés à l'égard les uns des autres se sont effacés, grâce à ce contact journalier. Les protestants et les catholiques de la province de Québec, d'après ce que je connais de leurs relations, vivent ensemble dans les meilleurs termes, pleins de respect les uns pour les autres, même pour leurs susceptibilités respectives, et travaillant ensemble pour ce qu'ils considèrent l'intérêt général, sans jalousie, sans froissement, tous jours disposés à reconnaître le bien chez les autres ; s'il leur arrive de différer d'opinion, ils prennent bien garde de ne pas se rendre désagréables les uns aux autres.

Voilà les relations dues à un contact journalier qui dure depuis des années ; telle est l'heureuse condition des affaires dans cette partie de la province de Québec que je connais particulièrement. C'est un état de choses que les protestants de cette province ne désirent aucunement changer.

Les protestants de la province de Québec—et je crois être leur fidèle interprète—admettent—et s'ils ne l'admettent pas, je dis que ce fait existe—que jamais minorité dans un pays n'a été traitée avec plus de générosité, que la minorité protestante de la province de Québec ne l'a été, sans distinction de partis politiques. On leur a toujours laissé le contrôle des affaires qui les concernaient plus particulièrement, telles que l'éducation, etc., et ce contrôle, ils ont pu

M. COLBY.

l'exercer comme si la législature avait été toute protestante. On les laisse gérer leurs propres affaires, et je ne me rappelle pas un seul cas, où on leur ait fait sentir qu'ils étaient en minorité.

Voyez aussi pour ce qui regarde la politique. Le parti libéral a eu pour chef pendant des années ce gentilhomme que nous respectons tous, M. Joly, un protestant. Ils n'avaient aucune jalousie à son égard ; il ne leur répugnait nullement, à cause de son protestantisme, de servir sous un chef aussi capable et dont les vues politiques étaient conformes aux leurs.

Le gouvernement conservateur s'est montré tout aussi libéral. Sous son régime, on a vu le portefeuille le plus important du cabinet confié à un bon vieux trésorier presbytérien, l'honorable M. Robertson ; peut-être même avons-nous eu dans ce gouvernement une représentation indue. Nous avions deux représentants influents sur sept ministres, ce qui est certainement une proportion plus qu'équitable ; c'étaient à la fois des hommes influents et habiles. Ainsi, nous n'avons nullement à nous plaindre et c'est peut-être pour cette raison que nous ne voulons pas provoquer sans nécessité une lutte qui n'aurait pour résultat que de troubler ces bonnes relations.

Au surplus, nous voyons des protestants et des catholiques, même des ministres de l'une et de l'autre religion, s'entendre sur un programme commun, destiné à promouvoir le bien-être du peuple. Il n'y a pas longtemps, Son Eminence le cardinal Taschereau présidait une assemblée de catholiques et de protestants, convoquée pour étudier les meilleurs moyens à prendre pour obtenir une législation favorable à la cause de la tempérance. Les hommes les plus éminents des deux Églises travaillaient ainsi de concert à promouvoir le bien-être de la société.

Nombre de protestants, intéressés au succès de la cause de la tempérance, ont été frappés de cet état de choses qu'ils n'aimeraient rien tant que de voir se perpétuer. Je cite simplement ces faits pour montrer les bons rapports qui existent entre les protestants et les catholiques dans la province de Québec, et pour mieux faire sentir combien il est désirable de ne pas les troubler.

Voyons maintenant quel aurait été le résultat, si nous avions précipité l'agitation, si nous avions engagé une lutte dans laquelle nous aurions certainement été défaits. Je soutiens—ce qui est hors de doute—qu'il y a à peine un comté dans la province de Québec où les électeurs catholiques ne soient pas en majorité, ou dans lequel ils ne tiennent pas la balance du pouvoir.

L'un des honorables membres de cette chambre disait l'autre jour des électeurs catholiques, qu'ils considéraient d'abord leur religion, en second lieu, leur nationalité et en troisième lieu, leur parti politique ; je crois que cela est très vrai.

Nous avons vu par le grand changement opéré par les dernières élections générales, dans la province de Québec, ce que peut faire le sentiment national quand on y fait appel. Il est hors de doute que le sentiment religieux est ce qu'il y a de plus fort chez les Canadiens-français ; s'il est au-dessus du sentiment national, du sentiment politique, et qu'à un moment donné il se prononçât en faveur de tel ou tel parti, il arriverait infailliblement que dans presque tous les comtés de la province, les protestants seraient dépourvus d'une représentation équitable dans la législature provinciale. Il n'y a rien à gagner dans une lutte dont le résultat serait inévitablement désastreux pour les protestants. Dans ces circonstances, quelle devait être la ligne de conduite des protestants ? Ils n'ont jamais admis que la Société de Jésus eût un titre légal à la restauration de leurs biens ; la presse, les hommes publics ne l'ont jamais admis ; les ministres du culte ne l'ont jamais admis non plus, du haut de la chaire.

Il y a plus, les protestants de la province de Québec n'ont jamais admis que les Jésuites eussent un titre moral à la restauration de leurs biens et ils ont fait connaître par